

ARRETE MUNICIPAL N° 2026-35

Arrêté prescrivant la mise à enquête publique De déclassement du domaine public communal – divers sites

Le Maire de la Commune de Vernouillet,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la voirie routière et notamment les articles R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière, Vu
Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles et L.134-1 à L.134-35 ;
Vu la délibération n° 2026-07/12 du conseil municipal de Vernouillet en date du 1^{er} juillet 2025,
Vu la décision n° 2026-URBA_01 de Monsieur le Maire désignant Monsieur Rolland RAYNOUARD en qualité de commissaire enquêteur.
Vu les pièces du dossier de déclassement de divers espaces du domaine public communal,

ARRETE

Article 1 : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le déclassement des espaces suivants du domaine public communal du fait de leur perte d'usage et en vue de leur aliénation potentielle :

Localisation	Contenance
Rue Gabriel Puech - Corvées	AB375 – 457m ² - Emprise à déclasser 250m ² environ
Rue des frères Sadorge	Emprise d'environ 150m ²
Rue de l'arche de la Borne Bois du Chapitre	Emprise d'environ 215m ²
Rue de l'arche de la Borne Bois du Chapitre	Emprise d'environ 350m ²
Impasse des Hêtres	Emprise d'environ 110m ²
Chemin de Blainville	Emprise d'environ 700m ²

Article 2 : Durée et siège de l'enquête

Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de 15 jours consécutifs du mardi 22 septembre 2026 à 09h00 au mardi 06 octobre 2026 à 17h00.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante :

Mairie de Vernouillet
Esplanade du 8 mai 1945
Place Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

Article 3 : Organisation de l'enquête – Demandes d'informations par le public

L'autorité responsable du projet est la Commune de Vernouillet compétente en matière de déclassement.

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20260903-2026-35-AR
Date de réception préfecture : 03/09/2026

1/4

Toutes informations relatives à l'enquête publique et sur son dossier pourront être demandés au service urbanisme aux coordonnées suivantes :

Services techniques de Vernouillet

51 rue de Torçay

28500 Vernouillet

Tel : 02.37.62.85.00

Mail : urbanisme@vernouillet28.fr

Article 4 : Le Commissaire-enquêteur

Monsieur Roland RAYNOUARD assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur titulaire, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 5 : La publicité de l'enquête publique

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la Commune de Vernouillet.

Un avis d'enquête publique sera également affiché en mairie et en outre inséré, en caractères apparents, dans deux journaux locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Ces formalités devront être effectuées au plus tard avant le 07 septembre 2026 et justifiées par un exemplaire desdits journaux qui seront annexés au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Article 6 : Les formes et supports de l'enquête publique

Le dossier d'enquête publique sera constitué des pièces suivantes :

- La délibération de mise en enquête publique,
- Une notice explicative du projet de déclassement avec plans de situation et de lieux concernés,
- Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphés par le Commissaire-enquêteur,
- Une copie des avis publiés dans la presse sera intégrée au dossier soumis à enquête publique avant ouverture de l'enquête.

L'enquête publique sera réalisée sur supports physiques (dossier et registre en format papier). Le dossier est néanmoins consultable sur le site internet de la ville de Vernouillet : <https://www.vernouillet28.fr/cadre-vie/urbanisme/projet-urbanisme>.

Article 7 : Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Le public pourra communiquer ses observations, propositions et contre-propositions :

- Par écrit, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Vernouillet, aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie hors jours fériés.
- Par lettre, à l'adresse suivante :
Madame le Commissaire-enquêteur
Enquête publique relative au déclassement du domaine public
Mairie de Vernouillet
Esplanade du 8 mai 1945 – Place Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET
- Par voie électronique à l'adresse suivante :
urbanisme@vernouillet28.fr en précisant dans l'intitulé « Enquête publique déclassement 2026 ». La taille des pièces jointes sera limitée à 3 MO.
- Lors des permanences du Commissaire-enquêteur.

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique et par courrier papier seront versées et consultables sur le registre papier en Mairie de Vernouillet.

Pour être recevables, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête.

028-212804041-20260903-2026-35-AR

Date de réception préfecture : 03/09/2026

2/4

Adressez toute correspondance à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE : Esplanade du 8 Mai 1945 - Maurice-Legendre

BP 20113 — 28509 Vernouillet Cedex

Tél.: 02 37 62 85 00 — Télécopie : 02 37 62 83 30 — Site web : www.vernouillet28.fr

Article 8 : Permanences du Commissaire-enquêteur

Le Commissaire Enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public à la mairie de Vernouillet, aux dates et heures suivantes et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

- Mardi 06 octobre 2026 de 14h à 17h.

Article 9 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le représentant de la Commune et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La Commune de Vernouillet disposera ensuite d'un délai de 15 jours pour produire ses observations dans un mémoire en réponse.

Article 10 : Rapport et conclusions

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire-enquêteur établira son rapport avec des conclusions motivées.

A défaut d'une demande motivée de report de délai adressé au Maire de la Commune de Vernouillet par le Commissaire-enquêteur, de dernier disposera d'un délai de 15 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre son rapport.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera transmise simultanément par le Commissaire-enquêteur au Président du Tribunal administratif d'Orléans.

Article 11 : Consultation par le public du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur sera tenue sans délai à disposition du public pendant un an à compte de la date de clôture de l'enquête publique.

Article 12 : Les décisions au terme de l'enquête publique

Au terme de l'enquête, et après examen du rapport du Commissaire-enquêteur et des avis déposés au dossier, le projet de déclassement du domaine public, éventuellement modifié des résultats de l'enquête, sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Amplification du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Sous-préfet de Dreux,
- Monsieur le Président du Tribunal administratif d'Orléans,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Fait à Vernouillet, le 25 août 2026.

Rendu exécutoire après affichage le 03/09/2026



Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20260903-2026-35-AR
Date de réception préfecture : 03/09/2026

3/3

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20260903-2026-35-AR
Date de réception préfecture : 03/09/2026